



UNIVERSITE DE TOURS
60, rue du Plat d'Étain – BP 12050
37020 TOURS Cedex 1

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

relatif au

OBJET :

Marché des vérifications réglementaires et de maintenance corrective portant sur les extincteurs, les robinets d'incendie armés, les colonnes sèches et les poteaux incendie installés sur les Pôles Immobiliers de Tours, Fondettes, La Riche (37) et Blois (41) de l'Université de Tours.

Date limite de remise des offres :

Le 09 Février 2026 à 16h00

Section 1

Acheteur public

1 – NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ACHETEUR PUBLIC :

UNIVERSITE DE TOURS

60, rue du Plat d'Étain – BP 12050
37020 TOURS Cedex 1

Tél. = 02.47.36.66.00

Fax = 02.47.36.64.10

Site Web = www.univ-tours.fr

2 – COORDONNEES DE LA PERSONNE AUPRES DE LAQUELLE DES RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS et TECHNIQUES COMPLEMENTAIRES PEUVENT ETRE OBTENUS :

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard **le 25 Janvier 2026**, une demande écrite à :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2914747&orgAcronyme=f2h>

Une réponse sera alors adressée, par écrit, également via la plateforme, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier après s'être dûment enregistrées, **au plus tard 6 (six) jours** avant la date limite de remise des offres figurant en page de garde.

NB : L'université est fermée du 19 décembre au soir 2025 au 4 Janvier 2026 inclus. Cette période est neutralisée pour toute question/réponse.

4 – VISITE DE SITE :

Le pouvoir adjudicateur n'organise pas de visites obligatoires pour les pôles.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur conseille vivement les entreprises candidates à prendre contact avec la personne indiquée ci-dessous pour qu'une visite des pôles soit organisée.

Dans le cas où une personne sera référente et prendra les RDV avec les pôles concernés, il faut indiquer :

Contact : M. SAULQUIN Walter

Fonction : Responsable du Service Technique de l'Immobilier

Téléphone : 02 47 36 78 86

Mail : walter.saulquin@univ-tours.fr

5 – ADRESSE AUPRES DE LAQUELLE LES DOCUMENTS PEUVENT ETRE OBTENUS :

Le dossier de consultation peut être téléchargé gratuitement à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=1931758&orgAcronyme=f2h>

6 – TYPE D'ACHETEUR PUBLIC :

- Etat (EPCSCP = Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel).
 Collectivité territoriale.
 Autre (préciser).

Section 2

Objet du marché

Objet du contrat	Marché des vérifications réglementaires et de maintenance corrective portant sur les extincteurs, les robinets d'incendie armés, les colonnes sèches et les poteaux incendie installés sur les Pôles Immobiliers de Tours, Fondettes, La Riche (37) et Blois (41) de l'Université de Tours.
Acheteur	Université de Tours
Type de contrat	Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande
Structure	Lot unique
Lieu d'exécution	Tours, Fondettes, La Riche (37) et Blois (41).
Durée	24 mois - 1 reconduction de 24 mois (soit 48 mois maximum)
Développement durable	Clause environnementale
Pénalités de retard	Voir article XI du CCAP
Variation des prix	Révisibles (article VIII CCAP)
Nature des prix	Prix unitaires

Le présent accord-cadre a bon de commande a pour objet de faire assurer par le titulaire, pour le compte de l'Université de Tours, le contrôle, la maintenance préventive et corrective des équipements de sécurité (extincteurs, RIA, colonnes sèches, poteaux incendie) situés sur les sites de l'Université de Tours pour la période 2026-2030.

La situation, le nombre, la nature et les références des appareils à prendre en compte dans le cadre du présent marché sont indiqués dans les annexes techniques du Cahier des Clauses Techniques Particulières.

Les prestations font l'objet d'un accord-cadre unique.

Les lieux d'exécution des prestations sont précisés dans l'annexe 2 du CCTP.

Nomenclature CPV 50413200-5 Services de réparation et d'entretien d'installations d'extinction d'incendie

Les candidats n'ont pas à apporter de complètement au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

Les variantes ne sont pas autorisées.

2 – QUANTITE A FOURNIR :

2.1 – Quantité globale :

Voir Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes ainsi que le BPU.

L'accord-cadre est conclu sans montant minimum et avec un montant maximum fixée à 150 000 € HT pour 4 années. 75k par période

2.2 – Marchés négociés susceptibles d'être passés ultérieurement :

Sans objet.

3 – DUREE DU MARCHÉ OU DELAI D'EXECUTION :

3.1 – Durée du marché ou délai d'exécution :

Le marché est conclu pour une première période de 2 ans ferme avec une date de début d'exécution des prestations fixée au 25 Mars 2026 ou, si elle est postérieure, à compter de sa date de notification. Sa durée est fixée à 2 ans fermes. Il est reconductible 1 fois tacitement pour une

durée de 2 ans, sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans. L'Université peut décider de ne pas reconduire le marché. Dans ce cas, elle en informe le titulaire par écrit 1 mois avant la date d'échéance du marché.

3.2 – Date prévisionnelle de début des prestations (fournitures et services) : 25 mars 2026

SECTION 3

Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

1 – CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ :

1.1 – Cautions et garanties exigées (le cas échéant) :

Sans objet.

1.2 – Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références des dispositions applicables (le cas échéant) :

Financement = ressources publiques internes.

Paiement = le délai global de paiement ne peut excéder 30 jours. Le dépassement du délai de paiement ouvre de plein droit et sans autre formalité, pour le titulaire du marché, le bénéfice d'intérêts moratoires à compter du jour suivant l'expiration du délai et d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement.

1.3 – Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entreprise, de fournisseurs ou de prestataires de services attributaire du marché (le cas échéant) :

Groupement conjoint (avec mandataire solidaire) ou groupement solidaire.

2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION (critères de sélection) :

2.1 – Renseignements concernant la situation propre de l'entreprise / du fournisseur / du prestataire de services, justificatifs quant aux conditions d'accès à la commande publique visés et renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation de la capacité professionnelle, technique et financière minimale requise :

Voir le contenu du pli à transmettre au point 2.4 de la section 5.

3 – CONDITIONS PROPRES AUX MARCHES DE SERVICES :

3.1 – Les prestations sont-elles réservées à une profession particulière ? :

Non

3.2 – Les candidats sont-ils tenus d'indiquer les noms et les titres d'étude et/ou l'expérience professionnelle des membres du personnel chargé de l'exécution du marché ? :

OUI
 NON

4 – NOMBRE DE CANDIDATS :

4.1 – Nombre maximal de candidats admis à présenter une offre : Sans objet.

4.2 – Nombre minimal de candidats admis à présenter une offre : Sans objet.

SECTION 4

Procédure

1 – TYPE DE PROCEDURE :

Il est passé en application des articles R. 2124-1 à R. 2124-2, R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique, c'est-à-dire selon une procédure d'appel d'offres ouvert.

2 – CRITERES D'ATTRIBUTION :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous (par ordre de priorité décroissante) :

↳ **1 – Valeur technique de l'offre N1** → notée sur **60** :

La valeur technique sera analysée au regard des réponses apportées par le candidat dans le cadre de réponse technique (CRT) à savoir :

Sous-Critères		Noté
Modalités d'intervention et de suivi	La méthodologie d'intervention <i>(modalités de prise en charge des prestations, respect des délais d'intervention, intervention en site occupé, mise en place de réunions de bilan...)</i>	/15
	Moyens mis en œuvre pour assurer le suivi et le pilotage de la mission	/15
Moyens utilisés pour répondre aux attentes du maître d'ouvrage	Moyens humains dédiés à la réalisation des prestations <i>(joindre les CV)</i>	/10
	Moyens techniques et matériels dédiés à la réalisation des prestations	/10
	Outils de communication Titulaire / Université de Tours (échange documentaire, plateforme en ligne, contact avec le titulaire...)	/10

Attribution d'une note N1 sur 60

↳ **2 – Prix des prestations** → noté sur **40** :

Le montant de l'offre, évalué sur 40 points au vu :

Du montant total du Devis Quantitatif Estimatif (DQE) sur 10 points (NDQE)

Et du montant de l'offre des vérifications réglementaires sur 30 pts (VR (MP) Forfait complet).

Ces montants seront appréciés selon la méthode suivante :

$$\text{NDQE} = (\text{Prix de l'offre la moins disante} / \text{prix de l'offre du candidat}) * 10$$

$$\text{VR (MP) Forfait complet} = (\text{Prix de l'offre la moins disante} / \text{prix de l'offre du candidat}) * 30$$

N2=NDQE+NVR (MP) Forfait complet

NB 1 : l'ensemble du document BPU est à compléter par le candidat.

NB 2 : Le DQE et le VR (MP) Forfait complet précités ne sont pas contractuels ; ils ont pour finalité la comparaison des offres financières.

NB 3 : Les prix unitaires indiqués dans ce document devront être identiques à ceux figurant dans le BPU.

☞ **3 – Valeur de l'offre** → notée sur **100** :

NOTE TOTALE = N1 + N2

3 – REMISE D'ÉCHANTILLONS OU DE MATÉRIELS DE DÉMONSTRATION :

- OUI
 NON

4 – RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF :

4.1 – Documents contractuels et documents additionnels – conditions d'obtention :

Date limite d'obtention : la date limite de remise des offres.

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable gratuitement à l'adresse suivante :
<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2914747&orgAcronyme=f2h>

Pour ce faire, il est fortement recommandé que les entreprises renseignent un formulaire d'identification mentionnant notamment le nom de l'organisme, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse permettant de façon certaine une correspondance électronique, en particulier l'envoi d'éventuels compléments (précisions, réponses, rectifications).

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par la personne publique, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants : .zip, .pdf, .doc et .xls (enregistrés sous MS Office 2003), .docx et .xlsx (enregistrés sous MS Office 2010).

4.2 – Date limite de réception des plis ou des demandes de participation (selon qu'il s'agit d'une procédure ouverte ou d'une procédure restreinte ou négociée) :

Voir page de garde du présent règlement de la consultation.

4.3 – Langue devant être utilisée dans l'offre ou la demande de participation :

Français.

4.4 – Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

Le délai de validité des offres est de quatre-vingt-dix (**90**) jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres : les entreprises restent donc engagées sur le montant de leurs offres durant cette période.

SECTION 5

Autres renseignements

1 – CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION (liste des pièces à fournir au candidat par l'acheteur public) :

- ✉ L'Acte d'Engagement (AE),
- ✉ Le Règlement de la Consultation (RC),
- ✉ Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP),
- ✉ Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) avec ses annexes,
- ✉ Le Bordereau des Prix unitaires (BPU) et Le Devis Quantitatif estimatif (DQE)
- ✉ Le planning d'intervention 2026
- ✉ Le cadre de réponse technique (CRT),
- ✉ Les formulaires DC1 et DC2

2 – MODALITES DE REMISE DES CANDIDATURES ET/OU DES OFFRES SELON LA PROCEDURE ADOPTEE :

2.1 Adresse à laquelle les offres doivent être envoyées

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2914747&orgAcronyme=f2h>

NB 1 : Les réponses transmises au format « papier » seront déclarées irrecevables et renvoyées à leur expéditeur sans être examinées.

NB 2 : Seuls seront ouverts les plis électroniques reçus dans les conditions prévues avant la date limite de remise des offres. Les plis parvenus après ces date et heure, pour quelque motif que ce soit, ne seront pas ouverts.

NB 3 : Il est recommandé aux candidats de ne pas transmettre leur offre en « dernières minutes » et de s'être assurés par un test préalable qu'ils maîtrisent bien le mode de fonctionnement de la plateforme.

NB 4 : Si une offre est envoyée plusieurs fois, le dernier envoi en date annule et remplace le(s) précédent(s), si celui-ci est parvenu avant la date et l'heure limites de remise des offres,

Parallèlement à l'envoi électronique, les entreprises peuvent faire parvenir au pouvoir adjudicateur une copie de sauvegarde sur support physique électronique (clé USB, ...), en respectant les date et heure limites de remise des offres. Cette copie est transmise sous pli à « Université de Tours – Service Achats et Marché – 60, rue du Plat d'Étain – BP 12050 – 37020 Tours cedex 1 » et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde ». Cette copie de sauvegarde pourra, par exemple, être ouverte en cas de défaillance du système informatique (qui supporte la dématérialisation) ou lorsqu'un programme informatique malveillant (virus) est détecté dans le document électronique transmis par l'entreprise.

Une aide technique à l'utilisation de la salle des marchés est disponible sur le site : <http://www.marches-publics.gouv.fr/> - rubrique aide

Le guide d'utilisation à destination des opérateurs économiques décrivant l'utilisation de la salle des marchés PLACE fait partie intégrante du règlement de la consultation.

2.3 - Signature des plis par les candidats :

Les récentes évolutions de la réglementation relative aux marchés publics n'imposent la signature de l'offre qu'au moment de l'attribution du marché public. De ce fait, aucune offre, sous format électronique, ne pourra être écartée par l'Administration au seul motif de l'absence de signature des pièces.

Cependant, afin de permettre une notification du présent marché public dans les meilleurs délais, les candidats sont invités à signer électroniquement les documents relatifs à leur offre avant de la déposer.

Les candidats sont informés que le seul dépôt de l'offre vaut engagement de leur part à la maintenir pendant le délai de validité des offres indiqué dans l'avis d'appel public à la concurrence et à signer ultérieurement le marché public qui leur sera potentiellement attribué dans les conditions financières et techniques présentées initialement.

En cas d'offre non signée au moment de son dépôt, seul l'attributaire pressenti sera invité à transmettre les actes qui sont relatifs à l'offre, dûment signés, dans les délais spécifiés dans la demande écrite de l'Université.

S'il ne peut produire ces documents dûment signés dans le délai imparti ou en cas de signature par une personne non habilitée à engager sa société, son offre est rejetée et le candidat éliminé. Le candidat dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne est sollicité pour produire les documents dûment signés avant que le marché ne lui soit attribué.

2.4 - Documents requis :

Pièces de la candidature		
Imprimé DC1 (ou équivalent sur papier libre)	} Ou DUME	<input type="checkbox"/>
Imprimé DC2 (ou équivalent sur papier libre)		<input type="checkbox"/>
Attestation d'assurance professionnelle responsabilité civile en cours de validité		<input type="checkbox"/>
Attestations fiscale et social en cours de validité		<input type="checkbox"/>
Les renseignements permettant de connaître les capacités professionnelles, techniques et financières datant de moins de 3 ans (Chiffre d'affaire, liste de prestations similaires réalisés, etc...)		<input type="checkbox"/>
RIB		<input type="checkbox"/>
La liste nominative des salariés étrangers qu'il emploie et soumis à l'autorisation de travail mentionnée aux articles L. 5221-2, 3 et 11 du code du travail		<input type="checkbox"/>
Toute précision complémentaire ou annexe au sujet de la candidature que l'entreprise jugerait utile d'ajouter		<input type="checkbox"/>
Pièces de l'offre		
Acte d'engagement de préférence signé électroniquement avec une copie de l'habilitation à engager l'entreprise à l'appui de la signature (pouvoir pour engager l'entreprise)		<input type="checkbox"/>
Le Bordereau de Prix unitaire (BPU), complété conformément au cadre joint au présent dossier de consultation (un fichier xls sera remis avec l'offre).		<input type="checkbox"/>
Le prix de la vérification réglementaire complété conformément au cadre joint au présent dossier de consultation (un fichier xls sera remis avec l'offre).		<input type="checkbox"/>
Le Devis Quantitatif Estimatif (DQE), complété conformément au cadre joint au présent dossier de consultation (un fichier xls sera remis avec l'offre).		<input type="checkbox"/>
Le planning d'intervention signé		<input type="checkbox"/>
Le Cadre de Réponse Technique (CRT) complété conformément au cadre joint au présent dossier de consultation.		<input type="checkbox"/>
Toute précision ou document complémentaire ou annexe au sujet de l'offre que l'entreprise jugerait utile d'ajouter		<input type="checkbox"/>

En application de l'article R2143-14 du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur pourra utiliser les documents transmis dans le cadre d'une autre consultation et qui seraient nécessaires et encore valables au titre de la candidature.

Remarques :

1) Conjointement à la déclaration sur l'honneur concernant les obligations fiscales et sociales (visée au paragraphe F1-g de la lettre de candidature DC1), le candidat pourra également produire les copies des attestations des services fiscaux n° 3666 volets 1, 2 et 3 (et 4 pour les entreprises individuelles et les EURL notamment) accompagnés de la copie de l'attestation URSSAF, mais aussi des attestations de cotisation auprès de la mutualité sociale agricole, la caisse maladie obligatoire, la caisse vieillesse obligatoire ou la caisse de congés payés pour les entreprises assujetties à ces différents régimes à jour à la même date.

3 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

3.1 – Unité monétaire souhaitée par l'Administration qui passe le marché : Euro.

Le candidat, s'il présente une offre libellée dans l'autre unité monétaire que celle souhaitée par l'Administration, et si cette offre est retenue, est informé que l'unité monétaire souhaitée par l'Administration peut s'imposer à lui dans le cadre de la mise au point finale du marché, si les parties n'étaient pas parvenues à trouver un accord sur ce point.

3.2 – Modification de détail au dossier de consultation :

L'Administration se réserve le droit, soit d'apporter **au plus tard six (6) jours** avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation, soit de reporter la date limite fixée pour la réception du dossier. Les concurrents devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever de réclamation à ce sujet.

3.3 – Fermeture de l'Université :

L'université est fermée du 19 décembre 2025 soir au 4 Janvier 2026 inclus. Cette période est neutralisée pour toute question/réponse.

3.4– Information des candidats non retenus et délai de suspension :

L'acheteur public notifiera à chacun des soumissionnaires dont l'offre n'a pas été retenue la décision d'attribution du marché qu'il aura prise. Le délai de suspension, délai pendant lequel le pouvoir adjudicateur ne peut signer le marché, est fixé à 11 jours.

L'attention du candidat est attirée sur le fait de l'obligation de fournir, dans l'acte d'engagement, une ou plusieurs adresses mail **valides** (secrétariat, personne responsable du suivi de l'offre ...). Dans l'éventualité où l'entreprise omettrait cette formalité, il ne pourra pas être reproché au pouvoir adjudicateur un manquement à ses obligations d'information.

3.5 Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la

protection des données désigné comme tel par l'acheteur : dpo@univ-tours.fr ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

3.6 Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif d'Orléans

28 rue de la Bretonnerie

45057 ORLEANS CEDEX 1

Tél : 02 38 77 59 00

Télécopie : 02 38 53 85 16

Courriel : greffe.ta-orleans@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>